

Avis n° 2 : A faire paraître en caractère apparents dans 2 journaux  
Au cours des huit premiers jours suivant le début de l'enquête  
(entre le 17 septembre et au plus tard le 22/09 ; délai de rigueur)

Commune de Sainte-Maure : Enquête publique sur  
les révisions allégées n°1 et n°2 du P.L.U.

Depuis le 17 septembre 2018, monsieur le maire de Sainte-Maure a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les révisions allégées n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) par arrêté municipal du 10 août 2018.

L'objectif de la révision allégée n°1 est de réhabiliter une friche économique et accueillir une nouvelle entreprise, l'objet de la révision allégée n°2 est de déclasser un Espace Boisé Classé et adapter le règlement écrit de la zone NP afin de permettre au lycée agricole de créer un nouveau système de traitement des eaux usées l'ancien étant très déficient.

A cet effet, monsieur Guy DOUSSOT a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroule à la mairie de Sainte-Maure jusqu'au 17 octobre 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est disponible également sur le site de la commune : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr).

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Sainte-Maure (132 rue de Méry – 10150 SAINTE-MAURE) :

- Le jeudi 04 octobre 2018 de 14 h à 16 h
- Le mercredi 17 octobre 2018 de 10 h à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les révisions allégées n°1 et n°2 du P.L.U. pourront être consignées :

- Sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Sainte-Maure.
- Par écrit au commissaire enquêteur : Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de SAINTE-MAURE, 132 rue de Méry – 10150 SAINTE-MAURE.
- Par courriel à l'adresse suivante : [mairie.saintemaure.10@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintemaure.10@wanadoo.fr) en précisant bien en objet qu'il s'agit de l'enquête publique sur la révision allégée n°1 ou sur la révision allégée n°2 du PLU.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Sainte-Maure, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès leur réception.

Monsieur Denis POTTIER,  
Maire.



**C.A.P REGIES**  
14, rue Edouard Mignot  
Bât. A - CS 20001  
51083 REIMS Cedex  
RCS REIMS B 342 913 704 00215

C.A.P. REGIES - REIMS  
Tél. 03 26 50 50 66 - Fax 03 26 50 51 57  
**ATTESTATION DE PARUTION**

Parution(s) le(les) 18/09/18  
dans L'EST Eclair  
LIBERATION CHAMPAGNE  
édition(s) AUGE